

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf avril deux mil treize, à 10 heures 05, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier adjoints ; M. Bourguignon, Mme Leclerc

POUVOIRS : M. Lanel à M. Bourguignon ; Mme Guillotte à Mme Leclerc

ABSENTS EXCUSES : M. Faragout, M. Defline, Mme Dartril

ABSENTS : M. Lecocq, Mme Sement

Monsieur Varnier Jean-Louis a été nommé secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-17, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, pour une réunion du Conseil Municipal le 05 avril 2013, le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal a de nouveau été convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

1. Approbation du compte rendu du 15 février 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Compte Administratif et Compte de Gestion 2012 : Service Assainissement

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2012 puis laisse la présidence à Monsieur LECLERC, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses : 14 938.47 €	Recettes : 39 339.25 €
Excédent de 24 400.78 €	

Investissement :

Dépenses : 89 746.14 €	Recettes : 137601.42 €
Excédent de 47 855.28 €	

EXCEDENT CUMULE de 72 256.06 €

Les comptes 2012 du service Assainissement sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des Résultats 2012 : Service Assainissement

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2013 et affecte :

- Article 002 en fonctionnement recettes :	24 400.78 €
- Article 001 en investissement recettes :	47 855.28 €

4. Surtaxe d'Assainissement

Sur proposition des commissions travaux et finances réunies le 05 février 2013, Compte tenu des travaux d'assainissement collectif à réaliser au hameau les landes et rue de Feuquerolles,

Compte tenu de la capacité d'autofinancement du service assainissement et de la commune pris en considération par les organismes de crédits :

La surtaxe d'assainissement est fixée à compter du 01 mai 2013, à :

- Part variable : **1.50 € par m3 d'eau consommé**
(Soit une augmentation de 0.20 € par rapport à 2012)
- Part fixe : **40.00 € par abonné**
(Sans évolution par rapport à 2012)

Adopté à l'unanimité

5. Réseau de Collecte et de Transfert des eaux usées

La subvention du Conseil Général n'a pas été attribuée à ce jour, Monsieur Leborgne rencontre M. Vantomme dans la semaine pour présenter les dossiers restant à financer. La somme attendue est de 213 750 €.

6. Amortissement des Frais d'étude de la DSP (Délégation du Service Public d'Assainissement)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir linéairement sur 5 ans les frais d'études de la délégation d'assainissement d'un montant de 11 960 € soit un amortissement annuel de 2 392 €.

7. Budget Primitif 2013 : Service Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par commissions travaux et finances réunies le 05 février 2013

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses et Recettes	49 610 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses et Recettes	1 703 918 €

Le Budget Primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

8. Compte administratif et Compte de Gestion 2012 : Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2012 puis laisse la présidence à Monsieur LECLERC, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

<u>Fonctionnement</u> :		
Dépenses :	24 419.01 €	Recettes : 25 100.61 €
	Excédent de 681.60 €	

Les comptes 2012 de la Caisse des Ecoles sont approuvés à l'unanimité.

9. Affectation des résultats 2012 : Caisse des Ecoles

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2013 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- A l'article 002 en fonctionnement recettes : 681.60 €

10. Budget Primitif 2013 Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par commissions travaux et finances réunies le 05 février 2013.

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses et Recettes	24 410 €
-------------------------	----------------------	----------

Avec une participation du budget communal de 23 729 €.

Le Budget Primitif 2013 de la Caisse des Ecoles a été adopté à l'unanimité.

11. Compte administratif et Compte de Gestion 2012 : Commune

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes 2012 puis laisse la présidence à Monsieur LECLERC, membre doyen, pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Dépenses : 449 073.68 € Recettes : 563 433.38 €
Excédent de 114 359.70 €

Investissement :

Dépenses : 38 256.88 € Recettes : 33 162.58 €
Déficit de 5 094.30 €

EXCEDENT CUMULE de 109 265.40 €

Les comptes 2012 de la commune sont approuvés à l'unanimité.

12. Affectation des résultats 2012 : Commune

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2013 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- Article 002 en fonctionnement recettes : 80 591.40 €
- Article 001 en investissement dépenses : 5 094.30 €
- Article 1068 en investissement recettes : 33 768.30 €

13. Compte administratif - Compte de Gestion 2012 / Budget Primitif 2013 : CCAS

Les membres du CCAS ont adopté le 15 février 2013, le compte administratif 2012, les résultats 2012 et le budget primitif 2013, ils s'établissent ainsi :

Compte Administratif et compte de gestion 2012

Il s'établit ainsi :

Fonctionnement Dépenses	3 319.32 €	Investissement Dépenses	0 €
Fonctionnement Recettes	5 279.23 €	Investissement Recettes	914.69 €

Affectation des résultats

Les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter pour 2013 :

En fonctionnement recettes au 002 excédent antérieur reporté **1 959.91 €**
En investissement recettes au 001 excédent d'investissement reporté **914.69 €**

Budget primitif 2013

Fonctionnement Dépenses & Recettes **7 459 €**
Investissement Dépenses & Recettes **914 €**

14. Vote des taux d'imposition

La commission des finances propose de ne pas faire évoluer les taux d'imposition communaux :

	Bases prévisionnelles pour 2013	Taux d'imposition de la commune	Produit fiscal à taux constants
Taxe Habitation	617 300	15.34 %	94 694
Taxe Foncière (bâti)	371 100	17.87 %	66 316
Taxe Foncière (non bâti)	47 200	40.60 %	19 163
Cotisation Foncière des Entreprises	19 900	24.44 %	4 864
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2013			185 037

Important : sur ce produit, la commune sera prélevée de 42 172 € au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après la réforme alimentées par les recettes des collectivités « gagnantes » après la réforme. En conséquent, les ressources de la commune de Talmontiers pour les taxes directes locales en 2013 sont de 142 865 €

Adopté à l'unanimité.

15. Vote des Subventions aux associations et des participations

Chaque subvention a été votée une à une, selon l'article L 2131-11 du CGCT, les conseillers membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur association.

La commission des finances propose d'attribuer les subventions communales 2013 suivantes:

- Anciens Combattants	550	Adoptée à l'unanimité
- Association de Chasse	250	Adoptée par 5 voix pour M. Bourguignon n'a pas pris part au vote, le pouvoir de M. Lanel ne peut être pris en considération de ce fait.
- Cheveux Blancs	2500	Adoptée à l'unanimité
- Club du jeudi	450	Adoptée par 6 voix pour Mme Guillotte n'a pas pris part au vote
- Les P'tits Loups	400	Adoptée à l'unanimité
- D mots de Zic	200	Adoptée à l'unanimité
- Resto du Cœur (Le Coudray)	1100	Adoptée à l'unanimité
- Foyer socio éducatif Collège Rollon	230	Adoptée à l'unanimité
- AFM téléthon	150	Adoptée à l'unanimité
- SPA Beauvais	195	Adoptée à l'unanimité selon la nouvelle convention
- Association des calvaires Beauvaisis	20	Adoptée à l'unanimité

- Concernant la subvention de l'association des randonneurs, le vote est reporté par 6 voix pour et 1 abstention (M. Lanel), compte tenu de la demande de justificatifs par M. Leclerc Jean-Marie relatifs à la subvention supplémentaire attribuée à l'association en 2010 pour la réparation des freins du tracteur de l'association, non obtenus à ce jour. Le président de l'association est prêt à venir présenter ces justificatifs et en donner les explications utiles.

- La demande de subvention de « la Compagnie du Silence » est reportée en raison de manque d'informations sur le projet.

- L'association « Saint Pierre Saint Paul » n'a pas sollicité de subvention pour l'année 2013.

16. Création poste d'agent saisonnier

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas créer de poste saisonnier pour 2013 mais souhaite étudier le contrat d'avenir.

Les conditions seront étudiées pour le prochain conseil municipal.

17. Départ de Séverine RETOURNE (secrétaire de mairie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un bon d'achat de 500 € à Mme Retourné Séverine à l'occasion de son départ de la collectivité pour mutation, la dépense sera imputée au 6232.

Le pot de départ du 13 avril 2013 est financé par la commune de Talmontiers.

18. Résiliation des contrats d'Assurance

Le conseil municipal décide à l'unanimité de résilier tous les contrats d'assurance auprès d'AXA et MMA à leur date d'échéance avec un préavis de deux mois.

19. Adhésion à la SMACL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la SMACL Assurances pour les dommages causés à autrui, les dommages aux biens, juripacte, promut (protection des agents et des élus), auto collaborateur, assistance aux personnes, véhicules à moteur pour une cotisation annuelle sans franchise de 4 228.82 € (soit une réduction annuelle de plus 7 000€ représentant 62.58% d'économies).

20. Bail PINEL Sébastien

L'état des lieux a été réalisé le 08 mars 2013, lors duquel a été constatée l'utilisation d'une parcelle anciennement définie « sablière », depuis celle-ci a été rebouchée et labourée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'ajout, au bail rural à compter du 01 janvier 2013, de cette parcelle cadastrée n° ZC 4 lot 14 d'une surface 30a50ca.

Suspension de séance de 15h à 15h10 à la demande des élus présents.

21. Budget primitif 2013 : Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif préparé par les commissions travaux et finances réunies le 05 février 2013

Section de Fonctionnement

<i>FONCTIONNEMENT DEPENSES</i>			Budget Primitif 2013
Chapitre	O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	190 935 €
Chapitre	O12	CHARGES DE PERSONNEL	209 450 €
Chapitre	O14	ATTENUATION DE CHARGES	42 172 €
Chapitre	O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 455 €
Chapitre	65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	67 024 €
Chapitre	66	CHARGES FINANCIERES	6 306 €
TOTAL DEPENSES			525 342 €

<i>FONCTIONNEMENT RECETTES</i>			Budget Primitif 2013
Chapitre	OO2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	80 591 €
Chapitre	O13	ATTENUATION DE CHARGES	11 600 €
Chapitre	70	PRODUIT DES SERVICES DUDOMAINE ET VENTES DIV.	7 634 €
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES	223 250 €
Chapitre	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	191 487 €
Chapitre	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 800 €
Chapitre	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	980 €
TOTAL RECETTES			525 342 €

Section d'Investissement

<i>INVESTISSEMENT DEPENSES</i>			Restes à Réaliser	Budget Primitif 2013
Opération	10001	SECRETARIAT		290 €
Opération	10006	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES		1 000 €
Opération	10009	EGLISE	25 786 €	3 900 €
Opération	12	AMENAGEMENT ET PAYSAGEMENT	6 000 €	
Opération	21	AMENAGEMENT STADE / VESTIAIRE	3 910 €	
Opération	24	MATERIEL ECOLE	2 515 €	1 920 €
Opération	28	PANNEAUX SIGNALISATION	480 €	520 €
Opération	34	SALLE COMMUNALE		4 770 €
Opération	42	PLAN LOCAL URBANISME	15 818 €	3 540 €
Opération	43	ACCUEIL PERISCOLAIRE / GARDERIE	2 000 €	
Opération	OFI	OPERATIONS FINANCIERES		11 309 €
TOTAL DEPENSES			56 509 €	27 249 €

TOTAL GLOBAL DEPENSES
83 758 €

INVESTISSEMENT RECETTES			Restes à Réaliser	Budget Primitif 2013
Opération	10009	EGLISE	21 585 €	700 €
Opération	42	PLAN LOCAL URBANISME	6 250 €	
Opération	OFI	OPERATIONS FINANCIERES		55 223 €
		TOTAL RECETTES	27 835 €	55 923 €
			TOTAL GLOBAL RECETTES	83 758 €

Le Budget Primitif 2013 de la commune a été adopté à l'unanimité.

22. Défense Incendie : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Défense incendie du village pose quelques soucis quant à la vétusté des réseaux et le débit de certains poteaux d'incendie. Il s'avère donc nécessaire et urgent d'y remédier et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de cette étude d'un montant de 100 000 € HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en : Mise en place de trois réserves d'incendie (Rue de Paris, Rue Dufour Lebrun, Hameau Les Landes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la contenance du projet tel que défini ci-dessus
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de l'Oise ;
- prend l'engagement de réaliser les études si la subvention sollicitée est accordée.

Pour la mise en place de ces deux réserves incendie, l'acquisition de terrain sera nécessaire rue de Paris et rue Dufour Lebrun. La réserve incendie pourrait être implantée sur une parcelle dont la commune est propriétaire, qu'elle loue par bail à un agriculteur. Il sera nécessaire d'en informer le preneur dans les délais légaux.

Contact a été pris avec des propriétaires de terrain susceptible de recevoir la bâche de stockage Rue de Paris. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à négocier l'achat de ce terrain et à consulter le service des domaines pour évaluation de la parcelle concernée.

23. Informations diverses

- **Chemin Rural n°10** : A la demande de M. Leclerc, Monsieur le Maire informe les membres présents du cout de cette affaire soit 21 686.24 € (au 31/12/2012). Les recettes perçues à ce jour s'élèvent à 5 040 .71 €.
- **Vestiaire du stade** : Comme suite à la visite de la Commission des terrains et Installations Sportives du District de l'Oise de Football, sollicitée par Monsieur le Maire, le vestiaire mis à la disposition de l'Association Sportive de Talmontiers, pour lequel les membres de l'association s'étaient engagés à aménager avec le financement de la commune de Talmontiers a été fermé. La commission ayant constaté l'état de délabrement et d'insalubrité de ce vestiaire (installation sportive), le danger que représentaient les vestiaires a décidé de sa fermeture immédiate. L'usage du terrain reste possible par les joueurs, un point d'eau est mis à disposition.

- **Calvaire de l'Eglise** : comme suite à la réunion du 05 février 2013 à laquelle étaient conviés M. Salles (restaurateur en charge des travaux), M. Schuler (conservateur du patrimoine), Mme Pillon (Présidente de PPE), M. Leborgne et M. Leclerc, des engagements ont été pris et approuvés concernant les délais d'exécution de la restauration de la Statue « Vierge à l'Enfant » et du calvaire de l'Eglise.

La séance est levée à 16h05

Le Maire,
Jacky LEBORGNE